

DELIBERATION N° 22/2025

Admission en non-valeur

Le **09 septembre 2025 à 09h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 9
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette SAUDEMONT, Madame Catherine ASSO, Monsieur Marc BEYNET.

Avaient donné pouvoir :

*Madame Muriel MULLER à Monsieur Marc BEYNET
Monsieur Christian DURAND à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Chantal EYMEOD à Monsieur Jacques FRANCOU
Monsieur Rémy ODDOU à Monsieur Joël BONNAFFOUX*

LE PRESIDENT

Le Président indique que plusieurs recettes n'ont pas pu être récupérées par le payeur départemental.

Le Président propose de procéder à une admission en non-valeur sur demande du payeur départemental pour les titres suivants :

Pièce	Nature	Imputation	Montant
T-4210-1	101 – Reversement sur salaires	6541	57.59 €
T-48-1	101 – Reversement sur salaires	6541	904.99 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 13

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres précédemment énumérés

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20250915-25_01583-AR
Date de transmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

Fait à Gap, le 09 septembre 2025

Le Président

Marcel CANNAT

Pour transmission :

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.